

PROGRAMME DE LA FORMATION TRADITIONNELLE SUR 10 MOIS DE SEPTEMBRE 2019 A JUIN 2020

INTITULÉ DE LA FORMATION	<p>Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS) Activités de la Forme (AF) options cours collectifs et Haltérophilie - Musculation. Le BPJEPS AF est un diplôme d'État de niveau IV.</p>
OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA FORMATION	<p>La formation prépare au métier d'éducateur sportif dans le champ des activités de la FORME (option cours collectifs) et de la FORCE (option haltérophilie - musculation). Le diplôme BPJEPS spécialité « éducateur sportif » s'obtient par la capitalisation des 4 unités qui le constituent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 Unités Capitalisables (UC) dites transversales, quelle que soit la spécialité et la mention <ul style="list-style-type: none"> ☞ UC1 : encadrer tout public dans tout lieu et toute structure. ☞ UC2 : mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure. - 1 Unité Capitalisable (UC3) propre à la mention ACTIVITÉS DE LA FORME <ul style="list-style-type: none"> ☞ UC3 : conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités de la forme. - 2 Unités Capitalisables (UC) propres à chacune des 2 options <ul style="list-style-type: none"> ☞ UC4A : mobiliser les techniques de la mention des activités de la forme pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage dans l'option COURS COLLECTIFS. ☞ UC4B : mobiliser les techniques de la mention des activités de la forme pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage jusqu'au 1^{er} niveau de compétition fédérale dans l'option HALTÉROPHILIE - MUSCULATION.
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE LA FORMATION	<p>L'éducateur sportif dans les activités de la forme exerce en autonomie son activité en utilisant les supports techniques liés à sa spécialité dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique et assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité du projet d'activité qui s'inscrit dans le projet de sa structure. Il exerce ses fonctions au sein de structures privées du secteur marchand ou associatif, au sein de la fonction publique ou au titre de travailleur indépendant.</p>
DURÉE	<p>La formation se déroule sur 10 mois, précisément du 26 août 2019 au 26 juin 2020. Elle représente un volume horaire de 1450 heures, réparties comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ 650 heures de formation théorique et pratique au centre à Castelsarrasin (82), ☞ 815 heures de mise en situation professionnelle dans une structure d'alternance.
CONTENU ET DÉROULEMENT	<p>La progression pédagogique est novatrice, c'est-à-dire que les séquences de formation ne sont pas identiques tout au long de l'année. Ainsi, les 10 mois de formation sont organisés en 2 périodes bien distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'abord un premier semestre du 26 août 2019 au 24 janvier 2020, au cours duquel les stagiaires sont en formation 3 jours par semaine (le mercredi, le jeudi et le vendredi, de 9h à 16h30) : c'est la phase d'apprentissage des bases du métier, afin de permettre aux stagiaires de devenir rapidement autonomes, en cours collectifs et en musculation ; en 5 mois, ils suivent près des deux tiers des séquences de formation (410h sur les 650h totales). - et ensuite un second semestre du 27 janvier au 26 juin 2020, au cours duquel les stagiaires ne sont plus en formation que 2 jours par semaine (le jeudi et le vendredi, de 9h à 16h30) : c'est la phase de spécialisation, avec une vision élargie des possibilités du métier, afin de leur permettre de maîtriser certains domaines incontournables dans notre secteur d'activités (méthode Pilates, formation LesMills Body-pump, personal training, gym santé, participation au salon mondial du fitness à Paris...). <p>Parallèlement aux séquences de formation au centre à Castelsarrasin, les stagiaires doivent réaliser un minimum de 20 heures de mise en situation professionnelle dans une structure d'alternance sous la responsabilité d'un tuteur qualifié. Ce temps d'apprentissage sur le terrain s'organise en dehors des temps de formation, principalement en soirée à partir de 18h ou lors des jours libérés (le lundi, le mardi, et éventuellement le samedi).</p>

CALENDRIER	<ul style="list-style-type: none"> ☞ samedi 23 février 2019 : 1^{ers} tests blancs (3 mois avant les vrais tests). ☞ lundi 22 avril 2019 : 2^{èmes} tests blancs (1 mois avant les vrais tests). ☞ mercredi 15 mai 2019 : date limite d'inscription aux épreuves de sélection. ☞ mercredi 22 mai 2019: TESTS D'ENTRÉE EN FORMATION. ☞ jeudi 23 mai 2019 : 1^{er} regroupement des stagiaires pour l'option cours collectifs. ☞ vendredi 24 mai 2019 : 1^{er} regroupement pour l'option haltérophilie - musculation. ☞ du lundi 26 au vendredi 30 août 2019 : positionnement et début de la formation.
PUBLICS IDENTIFIÉS	<p>Sous réserve d'avoir le niveau sportif requis (validation des Tests d'Exigences Préalables), la formation du BPJEPS Activités de la Forme s'adresse à tout type de publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> - jeunes ou adultes en formation initiale, - personnes plus âgées en situation de reconversion professionnelle.
CONDITIONS D'ACCÈS	<ul style="list-style-type: none"> - être titulaire de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) ou de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1). - produire un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités de la forme et de la force datant de moins de 3 mois. - satisfaire aux Tests d'Exigences Préalables (TEP) à l'entrée en formation.
PRÉREQUIS	<p>Pour entrer en formation, il est nécessaire de valider les TEP, c'est-à-dire les Tests d'Exigences Préalables, qui se déroulent le matin des tests d'entrée ; les TEP se décomposent en plusieurs épreuves physiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une épreuve de course navette : le test de Luc Léger. La performance exigée pour ce test est d'atteindre la fin du palier n°7 pour les femmes et la fin du palier n°9 pour les hommes. - 3 épreuves en musculation : <ul style="list-style-type: none"> ⇒ tractions : au minimum 1 répétition pour les femmes et 6 répétitions pour les hommes. ⇒ squat complet : au minimum 5 répétitions à 75% du poids de corps pour les femmes et 6 répétitions à 110% du poids de corps pour les hommes. ⇒ développé-couché : au minimum 4 répétitions à 40% du poids de corps pour les femmes et 6 répétitions à 80% du poids de corps pour les hommes. - Le suivi de cours collectif (1h) comprend 10 mn d'échauffement collectif, 20 mn de passage en step, 20 mn de passage en renforcement musculaire et 10 mn de retour au calme sur 5 étirements.
TESTS DE SÉLECTION	<p>Si les TEP sont validés le matin, les candidats sont autorisés à poursuivre les tests d'entrée l'après-midi et ils enchaînent avec 3 épreuves de sélection :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une épreuve d'haltérophilie (celle-ci ne concerne que les candidats qui veulent exclusivement obtenir le BPJEPS option haltérophilie - musculation). - une épreuve écrite (1h) portant sur la connaissance du secteur des activités de la forme. - une épreuve orale de type entretien (15 à 20 mn).
MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES	<p>Le centre de formation met à disposition de ses stagiaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ une salle pour les enseignements théoriques : une salle de formation équipée d'un vidéo-projecteur, d'un écran et de tableaux, ☞ des salles pour les enseignements pratiques : salle de cours collectif, salle de fitness, salle de gym, salle de bike, plateau musculation et plateau haltérophilie, ☞ une cafétéria pour les moments de repos et les pauses repas, ☞ un site internet dédié avec accès réservé aux stagiaires pour les supports de formation.
MOYENS D'ENCADREMENT	<p>Le suivi des stagiaires est assuré :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au sein de l'organisme de formation : par le coordonnateur pédagogique et la responsable administrative, toujours présents pendant les temps de formation du mercredi au vendredi, - au sein de la structure d'alternance : par le tuteur du stagiaire et par des visites régulières des formateurs sur le lieu de stage (2 par an, programmées en octobre et en février).

<p>QUALIFICATION DES FORMATEURS</p>	<p>L'équipe pédagogique, composée de 15 formateurs, est organisée de la façon suivante :</p> <p>① un responsable des enseignements généraux (anatomie, physiologie, nutrition, réglementation, projet d'animation) : M. Patrick GORINAT, professeur de sport et référent sport-santé à la DDCSPP du Tarn-et-Garonne, coordonne les interventions pédagogiques en relation avec les 6 intervenants de ce domaine (professeurs d'anatomie, de biologie, professeur de sport, diététicien, chefs d'entreprise du secteur).</p> <p>② un responsable des enseignements FORME (tous les cours collectifs en musique : step, renforcement musculaire, bike, pilates, body-pump, stretching) : M. Alain COURTE, vice-champion du monde d'aérobic artistique et formateur depuis 18 ans au DEUST Métiers de la Forme à l'Université de Toulouse, coordonne les interventions pédagogiques en relation avec les 6 intervenants de ce domaine (tous éducateurs sportifs en activité, diplômés et spécialisés en fitness).</p> <p>③ un responsable des enseignements FORCE (haltérophilie, musculation, crossfit, préparation physique) : M. Laurent VAZZOLER, formateur depuis 18 ans au BPJEPS AGFF au CREPS de Toulouse, coordonne les interventions pédagogiques en relation avec les 3 intervenants de ce domaine (tous éducateurs sportifs en activité, diplômés et spécialistes en musculation traditionnelle, haltérophilie ou crossfit).</p>
<p>MOYENS DE SUIVI DE LA FORMATION</p>	<p>Un double suivi est assuré pendant les 10 mois de la formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un suivi administratif : feuilles d'émargement hebdomadaires pour les séquences de formation au centre, fiches mensuelles de relevé d'heures effectuées en structure de stage. - un suivi pédagogique régulier : 2 visites des stagiaires sont organisées par les différents formateurs sur leur structure d'alternance en début et en milieu de formation (octobre et février). <p>Par ailleurs, le coordonnateur pédagogique et les différents formateurs sont en contact téléphonique régulier avec les tuteurs et/ou gérants des salles partenaires.</p>
<p>MOYENS D'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS</p>	<p>Le diplôme BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention Activités de la Forme s'obtient par la capitalisation des 4 unités qui le constituent. Les évaluations certificatives sont organisées de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - UC1 et UC2 (au centre) : certification début mai 2020 et rattrapage fin juin 2020. - UC3 (sur le lieu de stage) : certification en février 2020 et rattrapage en avril 2020. - UC4A et UC4B (au centre) : certification épreuve pratique début avril 2020 et rattrapage début mai 2020 ; certification épreuve pédagogique fin mai 2020 et rattrapage fin juin 2020. <p>Lorsque l'ensemble des UC est validé, le stagiaire obtient son diplôme d'Etat du BPJEPS Activités de la Forme et devient officiellement éducateur sportif en cours collectifs et/ou haltérophilie - musculation ; il peut donc obtenir sa carte professionnelle et commencer à travailler...</p> <p>A l'issue de la formation, un bilan individuel est réalisé chaque année au mois de juin pour à la fois évaluer le degré de satisfaction des stagiaires et faire évoluer les contenus de formation en fonction des attentes et des besoins exprimés. Enfin, un suivi de cohorte est réalisé un an après l'obtention du diplôme par mail et par téléphone auprès des anciens stagiaires pour vérifier le taux d'insertion professionnelle et l'adéquation entre la formation suivie et les attentes du milieu professionnel.</p>